

Avis aux riverains de la rue de Namur à Beez
et des rues avoisinantes.

Namur, le 05 janvier 2012.

Madame, Monsieur,

Les travaux liés à la collecte des eaux usées¹ dans le village de Beez³ qui ont débuté au mois de juin dernier reprendront ce lundi 09 janvier 2012 et nous vous proposons de faire le point sur leur état d'avancement.

- **La première phase des travaux, déjà terminée**, a consisté en la pose d'une conduite de refoulement le long de la voirie d'accès aux chantiers navals et à l'entreprise De Graeve.
- **La seconde phase des travaux est également terminée**, à savoir la pose de la conduite de refoulement située dans la rue de Namur entre l'écluse des Grands-Malades et une station de pompage située à côté de l'arrêt de bus en face des Moulins de Beez. La fermeture de la rue de Namur à la circulation nécessitée par des imprévus du chantier INASEP et la demande concomitante de la société ORES pour ses besoins propres n'est donc plus d'actualité.
- **La troisième phase de travaux débutera ce lundi 09 janvier 2012.**
Elle consistera en la pose d'un collecteur gravitaire dans la rue de Namur entre la station de pompage située à côté de l'arrêt de bus en face des Moulins de Beez et les établissements "Mardegan". Ces travaux commenceront par la réalisation de sondages 2 préparatoires et se termineront mi-mars 2012. Ces informations sont communiquées sous réserve d'événements imprévisibles comme les conditions météorologiques ou des problèmes d'ordre technique.

Pour les travaux prévus dans cette troisième phase, la circulation sera réduite à une bande rue de Namur à hauteur des travaux et réglée par feux tricolores. Le stationnement sera interdit en fonction de l'avancement du chantier

En cas de fermeture totale de la voirie suite à des problèmes techniques, un nouvel avis riverain vous en informera préalablement.

Par ailleurs, indépendamment du chantier de l'INASEP, nous tenons à vous informer que la société ORES, qui pose des câbles en parallèle de notre conduite, a obtenu de pouvoir fermer la rue de Namur à la circulation quand cela leur est nécessaire. Une procédure d'information devra également être mise en place à cette occasion par ORES.

Nous vous remercions de respecter les dispositions mises en place pour veiller à la sécurité des travailleurs et à la vôtre. L'entrepreneur qui réalise ces travaux se chargera de vous communiquer via vos boîtes-aux-lettres les modifications significatives des modalités de circulation.

Nous sommes conscients des désagréments qui vous sont occasionnés par ces différents chantiers et vous assurons que tout est mis en œuvre pour les réduire au maximum.

D'avance, nous vous remercions pour votre compréhension et vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre considération distinguée.

Pour l'INASEP,
M. Lemineur
Directeur technique

M. Ch Dominique
Directeur général

AVIS AUX COMMERCANTS ET INDEPENDANTS

Une **INDEMNITÉ COMPENSATOIRE DE PERTES DE REVENUS** (73,95 euros indexés par jour civil – montant indexé au 01/01/2012) peut être octroyée sous certaines conditions (dont une des conditions minimales est la fermeture de l'établissement durant 7 jours consécutifs) aux travailleurs indépendants qui subissent des nuisances dues à la réalisation de travaux sur le domaine public. Plus d'information sur www.ville.namur.be (rubrique « vos démarches de A à Z » / cliquez sur « T » pour Travaux).

CONTACTS

INASEP Mr Marc Lemineur, Directeur technique (marc.lemineur@inasep.be) Mr JM Stevens, Directeur Bureau d'études (jean-marc.stevens@inasep.be) Mme V Piron, Ingénieur Projet (valerie.piron@inasep.be) Rue des Viaux 1B 5100 Naninne 081/40.75.11 Entrepreneur chargé des travaux SA Lambert Mr JM Oudar 0476/76.05.10 lambertsa@hotmail.com	Ville de Namur Surveillance du chantier Service technique de la Voirie – Christophe Eloy – 081/24.63.41 – 0476/94.30.89 Info sur l'épuration des eaux et l'égouttage Bureau d'études « PCGE » – 081/24.60.19 – francoise.simon@ville.namur.be Permanence assurée : 8h30-12h30 et 13h15-16h (lun. - ven.) Hôtel de ville 5000 Namur Accident sur le chantier : Tél. 100 Circulation des bus Maison du TEC / Maison de la Mobilité 081/25.35.55 – infotec.be
---	--

Commentaire [cmt1]: Si courrier avec en-tête de l'INASEP, mettre les coordonnées de l'Inasep à gauche et de la Ville à droite

Les informations relatives à ce chantier sont régulièrement mise à jour sur le site Internet de la Ville de Namur (<http://www.ville.namur.be>).

1 Pour rappel, d'ici 2012, toutes les eaux qui se déversent dans la Meuse, la Sambre et le Houyoux via les égouts publics devront être épurées en exécution des Directives Européennes. Pour arriver à ce résultat, l'INASEP (l'intercommunale chargée de l'épuration des eaux usées en province de Namur) a été chargée d'installer un vaste réseau de collecteurs, stations de pompage, stations de traitement et stations d'épuration sur l'ensemble du territoire de la Ville de Namur.

2 Trous d'1 ou 2 mètres de large pouvant aller jusqu'à 2,5 mètres de profondeur réalisés pour permettre de déterminer le futur emplacement des canalisations en tenant compte des diverses conduites et câbles existants dans le sol pour l'alimentation en eau, gaz, électricité,...

3 La présentation générale des travaux par l'INASEP est consultable sur le site internet de la Ville de Namur (<http://www.ville.namur.be>).